

Image not found or type unknown



Défenseur prud'homme en arrêt maladie

Par **rara64**, le **02/10/2012 à 18:33**

Bonjour,

Est ce qu'un défenseur prud'homme (collège salarié, travaillant dans l'éducation nationale) en arrêt de travail pour dépression (accident de travail ou maladie ordinaire) depuis plusieurs mois, peut monter des dossiers et assister des salariés devant le conseil des prud'hommes ?

Par **pat76**, le **04/10/2012 à 13:56**

Bonjour

Vous assistez les salariés devant le Conseil des Prud'hommes?

Vous percevez des indemnités de l'éducation nationale ou de la CPAM?